

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2025

Absents excusés : BELAÏD Sabine (procuration à AYROLES Francis), DUMAS Lucie, MURET Valérie et LAMOTHE Jérôme

• NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Josette FROMENTEZE secrétaire de séance de ce jour.

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.10.2025

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2025.

• FELINES

Les travaux de sécurisation électrique et d'enfouissement des réseaux sont en cours. Des acomptes de paiement ont été effectués (11 079 € TTC pour les réseaux Télécom et 21 269 € TTC pour l'éclairage public). Suite aux essais d'éclairage public qui ont eu lieu le 11.12.2025, des leds de couleur seront posées pour mettre en valeur la chapelle, le prieuré ainsi que le four à pain. Les coffrets électriques seront habillés afin de respecter l'harmonie du lieu.

• JARDIN D'ENFANTS – CANTINE SCOLAIRE

Le planning étant à ce jour respecté, les travaux devraient être terminés courant avril 2026.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de valider le devis de l'entreprise JAUZAC qui concerne le doublage intérieur des murs de l'ancienne buanderie pour un montant de 2 162,88 € HT. Des travaux de plus et moins-value étant également prévus pour un montant de **-238,50 € HT**, le montant total de ce devis est de + 1 924,38 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réorganiser la cantine scolaire et propose de demander des devis pour la mise en place de cet aménagement. Sachant, qu'une partie du matériel existant sera réutilisé et complété par le remplacement de certains éléments notamment un four de remise en température ainsi que divers petits équipements. Cet ensemble viendra compléter les nouveaux locaux de la cantine scolaire en apportant un meilleur fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle que le personnel en charge de la cantine scolaire a été associé au réaménagement de la cuisine et il remercie Monsieur Olivier PAGES pour son investissement autour de ce projet.

• VIVIER DE BOSCAU

Dans le prolongement des travaux de réhabilitation et de restauration du Vivier de Boscau, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un mur de soutènement en limite de propriété afin d'intégrer la nouvelle délimitation de propriété issue de l'achat de ces terrains.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SASU Heurtevent Sébastien qui effectue actuellement les travaux de maçonnerie, pour un montant de 13 832,00 € HT (16 598,40 € TTC). Ces travaux sont hors du marché signé avec l'entreprise SASU Heurtevent Sébastien. Ils viendront compléter cet aménagement en marquant la limite de propriété au niveau de l'accès du Vivier.

• GRAVIERE DE REINGUES

Le chantier de renaturation du site de l'ancienne gravière de Reingues porté par le SMDMCA est à l'arrêt suite à la découverte d'amiante au milieu du bras vif.

La Préfecture a été sollicitée pour la gestion de ces déchets. Une réunion avec la DREAL est prévue début janvier.

• TE46

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la FDEL-Te46, outil structurant pour la gestion et le développement des politiques énergétiques dans le département du Lot.

Ces évolutions offriront aux adhérents un cadre plus complet et adapté pour répondre aux enjeux énergétiques actuels et futurs, tout en renforçant la mutualisation des moyens et la visibilité du syndicat.

• VÉLOT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Conseil départemental du Lot des principes de mise en œuvre du réseau cyclable d'intérêt départemental : VéLot.

L'un des itinéraires retenus dans ce réseau est l'itinéraire « Gagnac / Saint-Céré ». Une convention sera signée entre le Département du Lot, la Communauté de Communes Cauvaldor et les communes concernées par cet itinéraire (Gagnac-sur-Cère, Biars-sur-Cère, Bretenoux, Prudhomat, Saint-Michel Loubéjou, Saint-Jean-Lespinasse et Saint-Céré) afin de définir le tracé ainsi qu'un calendrier prévisionnel incluant les études et les phases de réalisations sur l'ensemble de l'itinéraire.

Ce projet comporte 4 tronçons. Notre commune est concernée par les tronçons n°3 « Bretenoux / Prudhomat » et n°4 « Prudhomat / Saint-Céré ».

Ce tracé comporte différents aménagements de voirie et de signalétique qui seront à la charge des différentes collectivités signataires de la convention.

Le Conseil Municipal décide de prendre une délibération d'intention concernant ce projet.

• LOYERS COMMUNAUX ET LOYER DU JARDIN D'ENFANTS

Le Conseil Municipal décide de procéder à la révision annuelle des loyers communaux au 1^{er} janvier 2026 selon l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2025 qui est de 145,77.

La redevance du loyer de l'ancien Point Info occupé par le Centre des Monuments Nationaux, sera réévaluée le 1^{er} janvier 2026 en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 2025 qui sera publié dans le courant du mois de décembre 2025.

Pour faire suite aux travaux d'extension et de rénovation du Jardin d'Enfants demandés par la CAF et la PMI, le Conseil Municipal décide d'ajuster le loyer du futur Jardin d'Enfants à la nouvelle surface de celui-ci. Cette révision se fera à compter du 01.01.2026 dès la mise en service des nouveaux locaux.

• PROJET DE LOI DES FINANCES 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une contribution supplémentaire des collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques d'où l'intérêt de développer des ressources propres en dehors des ressources de l'Etat. Les principales mesures concernant le bloc communal étant :

- Baisse drastique sur la compensation versée aux communes et EPCI
- DGF gelée à son niveau 2025
- Réduction du Fonds vert
- Baisse des crédits du nouveau Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) fusionnant la DETR, la DSIL et la DPV
- Modification de certaines règles du FCTVA

• PARKING DE CASTELNAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le droit de stationnement du Parking de Castelnaud, institué depuis 2004, nous a permis de financer de nombreux investissements, notamment autour du Château de Castelnaud.

Considérant :

- les dysfonctionnements rencontrés en 2025 au niveau des barrières d'entrée et de sortie, liés à la vétusté du matériel ;
- les baisses régulières et significatives des dotations de l'Etat ;
- la nécessité de développer les ressources propres de la commune ;
- la volonté du Conseil Municipal de poursuivre la rénovation et la préservation de notre patrimoine autour du Château de Castelnaud ;
- les besoins de financement pour les équipements publics indispensables et essentiels pour notre commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **décide** :

- La suppression des barrières d'entrée et de sortie du parking de Castelnaud le 31.12.2025 ;
- La mise en place d'une vidéo verbalisation ;
- L'inscription au budget 2026 des crédits nécessaires à cet aménagement ;
- L'adhésion au service ANTAI pour un montant de 6 035 € HT annuel ;
- D'aménager les plages horaires de paiement en fonction de la fréquentation touristique ;

- De fixer le tarif de paiement journalier à 4 € ;
- De valider le devis de la société IEM pour un montant de 13 163.52 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cet équipement.

• EAU - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2026 sur les bases suivantes afin de poursuivre la démarche engagée autour du maintien de ces compétences au sein de la commune :

SERVICE EAU :

- Abonnement 1 ^{er} compteur		91.11 €
- Abonnement 2 nd compteur		54.34 €
- Prix au m3 :	de 0 à 500 m3 :	1.100 €
	de 500 à 1000 m3 :	1.001 €
	au-delà de 1000 m3 :	0.998 €

SERVICE ASSAINISSEMENT :

- Abonnement		109.33 €
- Prix au m3	de 0 à 300 m3	1.34 €

FORFAITS ASSAINISSEMENT :

- Château de Castelnaud	1 358.73 €
- GAEC de l'Autre Chèvre :	490.64 €

Monsieur le Maire rappelle les différents travaux qui ont été effectués, notamment la réfection des réseaux, l'amélioration de la chloration, le nettoyage / vidange des réservoirs, la mise en place de plusieurs comptages de sectorisation avec la pose de débitmètres, régularisation du dossier réglementaire de distribution d'eau potable.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Didier BERGUES pour son travail et son investissement autour du fonctionnement des services d'eau et d'assainissement.

• AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Suite à la mise en place des nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, le Conseil Municipal décide de fixer les redevances pour l'année 2026 pour la Commune de Prudhomat comme suit :

- Redevance performance des réseaux d'eau potable : **0.1162 €/m³ facturé**
- Redevance consommation d'eau potable : **0.32 €/m³ facturé**
- Redevance performance des réseaux d'assainissement : **0.10 €/m³ facturé**

• STEP

Après les travaux de réfection de l'exutoire de la lagune et des aérovis, le dégrilleur automatique a été mis en place, ce qui permettra un meilleur fonctionnement de la station d'épuration et simplifiera le travail du personnel communal.

• DENOMINATION DE PLACES SUR LA COMMUNE DE PRUDHOMAT

Dans le prolongement de l'adressage mis en place sur la commune de Prudhomat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner des noms à différentes places de Prudhomat ci-après :

- Place du Haut de Bonneviolle	
- Place du Maréchal Ferrant :	Lieu-dit Bonneviolle
- Esplanade de la Dordogne :	Lieu-dit Pauliac
- Place du Prieuré :	Lieu-dit Félines
- Place de l'Ancienne Pompe :	Lieu-dit Bonneviolle
- Place des Modillons :	Lieu-dit St Martin
- Promenade du Vivier :	Lieu-dit Castelnaud
- Place des Sportifs :	Lieu-dit Vayssière

- Parvis de l'Église :

Lieu-dit Bonnevirole

Panneau d'affichage libre :

Lieu-dit Bonnevirole

• **VOIRIE**

Monsieur Jean-Michel CASTANET, en charge de la voirie présente le planning des travaux de voirie prévus pour 2026, 2027 et 2028 :

- 2026 : la route de Laprade ainsi que la route autour de Félines devraient être refaites (1 526 ml)
- 2027 : secteur de Nicole (722 ml)
- 2028 : secteur des Escouanes (800 ml)

• **DPF – CIRCULATION DES VEHICULES A MOTEUR**

Suite aux nuisances (sonores et visuelles, terrassement du sol, destruction des habitats et pollution) et afin de préserver la biodiversité, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des actions proposées par EPIDOR et mises en place ou envisagées par plusieurs communes et notamment l'interdiction de la circulation de véhicules à moteur dans le lit de la Dordogne (DPF).

• **PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Vendredi 30 janvier 2026 à 20h30
- Vendredi 6 mars 2026 à 20h30

SEANCE LEVEE A 23H30

Le Maire

